

CAZAUX-PLAISANCE

Date de parution
Janvier 2008

Année 2008
Numéro 13



HALTE-Infos 01/2008

Dans ce numéro 13 :

TRAVAUX SUR LA HALTE (suite)

Travaux sur la Halte. 1

Commission Extra Municipale du 08/11/2007 2

Divers 3

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé sur la Halte Nautique de Cazaux Lac au début octobre 2007.

Les gros cailloux pour retenir les blocs sont arrivés vers le 10 octobre, le démontage partiel de la promenade, arrivée de l'enrochement vers le 15 octobre.

Arrivée de la pelleteuse, des barges et du bidime le 22 octobre 2007. Démontage des renforts des palplanches le 23 octobre 2007.



Le panneau des travaux



Les gros enrochements



Démontage de la promenade



Déchargement



Démontage des renforts



Action de la pelleteuse



Enrochements de base
Le 09 novembre 2007



Bidime
Le 09 novembre 2007



Enrochement terminé
le 23 novembre 2007

RÉUNION DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA HALTE NAUTIQUE

Elle a eu lieu le jeudi 08 novembre 2007 à l'E.S.P.A.C.E. de Cazaux.

a) Bilan Activités 2007

373 bateaux 321 à l'année, 3 en hivernage, et 49 saisonniers. La recette 2007 est meilleure que 2006 de 1000 Euros.

b) Tarifs 2008

Pas de changement par rapport à 2007 malgré les travaux.

c) Travaux sur la Halte

Voir la rubrique page 1. Par contre l'Association a demandé à la Commission Extra Municipale de replanter les chênes sur le parking central et de prévoir des pins parasol ou des tamaris en lieu et place des chênes, demande accordée par la commission.

d) Projets 2008

Les caméras vidéo seront imputées au budget 2008.

Des bornes à incendie seront installées sur les traques à la place des gros extincteurs.

Un bac à bouteilles vides sera installé en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique.

Nous avons demandé la gratuité de la station eaux noires et grises pour les annuels de la Halte et demandé une participation aux saisonniers et autres navigateurs du lac.

La Halte Nautique fêtera ses 20 ans en juin ou juillet 2008 ; la Commission fera une fête à cette occasion et demande des idées pour réussir celle-ci.

L'Association (avec l'accord de Mr. Denis COTTIN) a fourni un CD des photos de la création.

Bientôt sur le site de la commune de La Teste de Buch (www.latestedebuch.com) une rubrique sera réservée à la Halte Nautique de Cazaux.

RAPPEL DU RÈGLEMENT DE LA HALTE

Article 10 :

« **Les amarrages doivent être en bon état et de section suffisante** ».

Beaucoup de bateaux ont cassés leurs amarres cet hiver, et nous avons dû les renforcer.

« **Chaque bateau doit être muni, de deux bords de défenses suffisantes destinées tant à sa protection qu'à celle des bateaux voisins. Toute avarie due à l'absence de ces défenses ou à leur insuffisance engage la responsabilité du propriétaire du bateau** »

Il faut au minimum trois défenses par coté.

« **Les pneumatiques de véhicules ne sont pas autorisés pour la protection des bateaux** » Il y en a encore beaucoup sur la Halte ; il faut sauvegarder notre environnement, il ne faut pas oublier que nous sommes sur un site classé NATURA 2000, par avance merci à tous de les enlever.

Avant l'hiver vérifiez bien toutes vos amarres, toutes vos issues, l'étanchéité des passes coque de manière avoir toute la sécurité à bord.

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA HALTE

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et ayant été exécutés:

1. La signalisation des parkings afin de bénéficier de plus de places pendant les périodes d'affluence.
2. La remise en état des lumières autour de la Halte, les 3/4 étaient cassées.
3. Dragage du chenal, que nous avons critiqué pour la mauvaise exécution du travail, mais la facture était payée.
4. Réfection de l'éclairage : l'installation des projecteurs pour un meilleur éclairage la nuit et aussi éviter en partie les vols.
5. Changement du bois de la promenade côté traques : réfection du bois par une qualité exotique " faveira grande", remplacement des boulons d'ancrage par de l' INOX.
6. Réfection de la route, goudronnage des parkings (côté gauche de la descente, une partie en face du CVCL côté Capitainerie et 1 place pour handicapés) le reste des parkings est comme avant, recouvert d'écorces de pin. Par contre les bords de route sont renforcés par des bordures "Chanfrein" (la Régie doit prévoir un entretien de ces écorces plus souvent). Les travaux sont réalisés. Notre proposition de refaire l'anneau routier et les parkings en enrobé, soit environ 110 places au lieu de 80 n'a pas été retenue par la Régie, qui encore une fois, a lancé les appels d'offre avant la moindre discussion avec notre association.
7. Réfection de la barrière côté traque F.
8. Bornes récupération des eaux grises et noires.
9. Réfection du portillon traque "F".

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et non exécutés

1. Circulation de l'eau dans la Halte.
2. Aire de carénage.
3. Réfection de la promenade chenal côté Halte.
4. Revoir toutes les bornes électriques des traques (contact rouillés, fermetures cassées, prises ne fonctionnant pas).
5. Installation de quatre caméras dont deux caméras de surveillance traques F et A.
6. Portillon à chaque traque.
7. Revoir tous les extincteurs (emplacement sur les traques).

PHOTOS DE LA CRÉATION DE LA HALTE





Cazaux-Plaisance membre de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs 33 de la Gironde

Téléphone :
06 75 16 45 14
Messagerie :

contact.bureau@cazaux-plaisance.org
cazaux.plaisance@neuf.fr

Association Loi 1901
Inscrite à la Préfecture de la
Gironde sous le N°588 et publiée
au JO du 23 avril 2005

Rédaction : **CAZAUX-PLAISANCE**
Photos :
Denis COTTIN
Roger MALIPIER
Denis THOMAS

www.cazaux-plaisance.org

***Mieux, rejoignez-nous en
adhérant à CAZAUX-PLAISANCE
Plus nous serons représentatifs
plus nous serons efficaces***

L'association propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes (en particulier municipales), d'autres associations pour :

- faire respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux
- faire préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels, du public, et de la commission extra municipale
- de façon générale, défendre et faire respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement, et éventuellement les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance mouillant régulièrement dans la Halte.